

Europe

conséquence, les décisions fondamentales relatives à l'aide que le Canada continuerait d'apporter à l'Inde ont été sérieusement paralysées. De plus, au cours de pourparlers parallèles — résultant également de l'explosion réalisée en Inde — le Canada s'est entretenu avec les autorités pakistanaises au sujet du raffermissement des garanties qu'il exige à propos de la fourniture d'installations nucléaires. Les entretiens se poursuivaient encore à la fin de 1975.

En ce qui concerne les relations multilatérales, le Canada a été représenté, en 1975, à trois conférences internationales organisées en Asie du Sud. Une délégation de députés provinciaux et fédéraux a assisté à la réunion printanière de l'Union interparlementaire, tenue à Colombo du 31 mars au 5 avril. Elle s'est ensuite rendue au Pakistan, où elle a été reçue par l'Assemblée nationale de ce pays. Du 26 octobre au 10 novembre, des parlementaires canadiens ont participé à la vingt et unième conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à New Delhi. Membre fondateur du plan de Colombo, le Canada a assisté à la vingt-cinquième réunion officielle et ministérielle annuelle du plan tenue à Colombo en novembre et en décembre.

Les relations du Canada avec l'Europe ont été marquées en 1975 par une série d'événements saillants qui, d'une façon générale, révèlent un désir réciproque de créer des liens réellement avantageux.

La motivation du Canada à cet égard provient en grande partie de la politique de la «Troisième option», par laquelle le pays recherche la diversification de ses relations internationales. Des liens bien établis font de l'Europe de l'Ouest un élément de première importance dans une association plus étroite et plus productive avec d'autres pays, notamment en matière de commerce et d'investissements. Le gouvernement canadien a donc poursuivi ses efforts dans la voie de l'établissement d'un lien contractuel, plus précisément, d'un accord-cadre de coopération économique et commerciale avec la Communauté européenne. Dans sa forme définitive, l'accord comportera vraisemblablement la clause de la nation la plus favorisée, une disposition relative à la coopération industrielle (prévoyant, par exemple, des initiatives conjointes, des investissements dans les deux sens et une coopération scientifique et technique) ainsi qu'une disposition favorisant des consultations plus fréquentes, qu'il s'agisse d'un processus établi ou d'entretiens *ad hoc*. Le Canada et la Communauté européenne tiennent, autant l'un que l'autre, à ce que la coopération économique entre les deux parties ne nuise pas, de quelque façon que ce soit, à l'établissement de relations bilatérales entre le Canada et les États membres. Ils considèrent, au contraire, que les deux processus doivent se compléter et se renforcer l'un l'autre.

Après plusieurs rondes d'entretiens préliminaires entre des représentants du Canada et de la Communauté européenne, en 1975, et après examen, par le Comité des représentants permanents et par le Conseil des ministres de la Communauté, du projet d'un mandat de négociation, il a été convenu que les négociations officielles débuteraient au cours des premiers mois de 1976. On espère que l'entente sera signée avant la fin de l'année.

Après les visites qu'il avait effectuées à Paris et à Bruxelles en octobre 1974, le premier ministre a effectué deux autres séries de visites, au printemps de 1975, auprès de chacun des autres pays membres de la Communauté. Il a aussi participé à la réunion de mai des chefs de gouvernement de l'OTAN. L'objet de ses visites était double: d'une part, renforcer les relations